



**72<sup>e</sup> Fête du peuple jurassien – Delémont, 7 et 8 septembre 2019**  
**Réception officielle à l'Hôtel de Ville – 7 septembre 2019**  
**Discours de M. Didier Berberat, Conseiller aux Etats**

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Merci d'avoir invité un jurassien de cœur et d'origine pour cette 72<sup>ème</sup> Fête du Peuple qui correspond au 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'entrée du Canton du Jura dans la Confédération.

Vous le savez, les cantons de Neuchâtel et du Jura ont beaucoup de points communs à commencer par les paysages de la chaîne de l'Arc Jurassien. Bien d'autres similitudes existent, par exemple un même tissu socio-économique, une ouverture sur l'Europe ou encore des votes progressistes lors de la majorité des votations fédérales et l'introduction d'un salaire minimum légal. Je suis d'ailleurs conscient que sur ces deux derniers points, ce rappel ne comble pas forcément de joie toutes les personnes présentes dans la salle.

Je suis le fils d'un enseignant jurassien séparatiste, né à la douane de Roggenburg, où son père était garde-frontière, qui a habité successivement à Vendlincourt, puis à Porrentruy avant d'émigrer, après avoir suivi les Universités de Berne et de Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds faute de perspectives professionnelles. Il est malheureusement décédé trop tôt pour fêter la création du Canton du Jura. De plus, j'ai noué de belles et solides amitiés avec mes collègues jurassiens des Chambres fédérales, comme Jean-Claude Rennwald, Anne Seydoux-Christe, Claude Hêche ou Pierre-Alain Fridez.

Je me sens donc chez moi dans ce canton et je peux donc m'exprimer librement sans être forcément politiquement correct.

J'ai toujours été un partisan inconditionnel de la création d'un canton du Jura équilibré comprenant les 7 districts historiques. Les 23 juin 1974 et 24 septembre 1978 furent des jours magnifiques pour moi et le 16 mars 1975 fut, par contre, une journée noire, comme pour beaucoup.

Il est vrai que ce dernier vote doit beaucoup au comportement scandaleux du Conseil Exécutif bernois de l'époque, notamment l'utilisation des caisses noires.

La fête du 40<sup>ème</sup> serait néanmoins belle, s'il n'y avait la question du statut de Moutier et la saga juridico-politique qui empoisonne le climat de la cité prévôtise et des régions avoisinantes.

Affirmons-le d'emblée, Moutier est une ville jurassienne qui doit enfin rejoindre le Canton du Jura. La majorité de sa population l'a démontrée à maintes reprises, notamment en votant majoritairement oui le 18 juin 2017 et, plus généralement, en élisant un législatif et un exécutif autonomiste depuis près de 35 ans.

Malheureusement, cette volonté populaire, a été mise à mal par les instances de recours bernoises.

A ce sujet, on peut douter de l'utilité du passage devant la Préfète du Jura bernois qui, élue par la population de son arrondissement dont on connaît la majorité, n'avait pas l'indépendance nécessaire pour traiter de ce dossier explosif.

Bien entendu, mon cœur de jurassien m'a aussi fait maudire un moment le Tribunal administratif bernois qui a confirmé cette décision. Cependant, en tant qu'avocat et ancien assistant de droit constitutionnel, la raison m'impose de vous dire qu'en fonction de la jurisprudence relativement claire du Tribunal fédéral, la marge de manœuvre des magistrats cantonaux était faible.

En effet, quand on sait que le seul fait d'avoir installé une table de camping avec 2 affiches aux abords du bureau de vote de Peseux par des opposants à la fusion avec Neuchâtel a suffi pour que le Tribunal fédéral annule la votation, montre que notre Cour suprême est devenue extrêmement sévère en matière de droits politiques. On peut le regretter, mais c'est un fait. Des maladresses ont eu lieu dans le cadre de cette votation, ce qui est compréhensible vu le caractère émotionnel de ce scrutin. Celles-ci, cependant, étaient le fait des deux camps, ce qui n'a pas été retenu les autorités judiciaires bernoises, avec du côté pro-bernois des affiches haineuses, de fausses informations et une implication inadmissible et disproportionnée du Conseiller d'Etat Schnegg qui ont provoquées une réaction des autorités communales qui auraient dues rester totalement neutres durant la campagne, ce qui n'est pas toujours aisé, quand on connaît le caractère impétueux des jurassiens.

Ce qui n'est également pas admissible, c'est la durée de cette procédure, 16 mois pour la préfète et plus de 9 mois devant le Tribunal administratif. Je sais pertinemment que le temps judiciaire n'est pas le temps politique. Cependant, il ne s'agissait pas d'un problème de retrait de permis de conduire ou de litige en matière de bail, mais du problème fondamental de l'appartenance cantonale d'une cité de 7500 habitants, question hautement symbolique pour tout notre pays.

Si on se projette vers l'avenir, je n'aurais, en principe, pas de conseil à vous donner, mais je le ferai néanmoins.

Il faut garder la tête froide, quitte à avaler quelques couleuvres.

En premier lieu, il me semble vain et contre-productif de recourir au Tribunal fédéral. D'abord cela prendra du temps et prolongera cette période d'insécurité juridique et politique. De plus, comme signalé, le résultat risquerait d'être négatif et pourrait être ressenti comme un nouveau camouflet. Il appartiendra bien entendu aux organes compétents de se prononcer.

Il s'agirait donc d'entamer rapidement un dialogue entre les autorités communales, le Canton du Jura et le Canton de Berne pour mettre sur pied une nouvelle votation.

Des garanties claires devront être données par toutes les parties afin que cette nouvelle votation puisse se dérouler dans le respect total des règles démocratiques.

Le gouvernement bernois n'est plus celui des années 60 et 70 et des caisses noires. Cependant le Conseil Exécutif bernois devra réfléchir sérieusement à l'opportunité de continuer à confier la présidence de la délégation aux affaires jurassiennes à un de ses membres totalement

impliqué émotionnellement dans ce dossier brûlant et, au surplus, membre d'un parti qui mène à chaque occasion des campagnes nauséabondes.

Les relations étaient apaisées lors de la dernière législature, notamment lorsque M. Pulver était responsable du dossier.

Le dialogue doit donc être possible afin de trouver rapidement une solution permettant à la volonté populaire de s'exprimer.

Enfin, condition essentielle, l'implication de la Confédération devrait être beaucoup plus active, plus forte et plus globale. Certes, cette dernière a déjà eu un rôle à jouer dans le scrutin de 2017. Lors de la future votation, la Confédération devrait, cette fois, garantir que la campagne, le registre électoral et le déroulement du vote soient irréprochables. C'est la clé du succès et je suis prêt durant les 2 mois et demi où je siégerai encore au Parlement fédéral à m'engager résolument pour sensibiliser, avec d'autres collègues, le Conseil fédéral et la Conseillère fédérale Karin Keller Sutter à de cet enjeu crucial qui concerne l'ensemble de notre pays et non seulement 2 cantons.

Comme la mode actuelle est que les perdants attaquent systématiquement en justice le résultat des votations et judiciarisent le débat, c'est à ces conditions que nous pourrions enfin fêter l'entrée définitive de Moutier dans le Canton du Jura.

**Didier Berberat**  
Delémont, 7 septembre 2019